

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018**

Présents : Mmes BELLE, BENISTAND, BERARDIN, BONNET, CHARRAS, CARVALHO PEREIRA MARQUES, FILET-COCHE, FOUDEZ et VILLARD ; MM BELLE, BRABANT, CHEVALIER, REBERT et FAURE

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : M. WODARCZAK

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VILLARD

## **COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018 :**

Approuvé à l'unanimité

## **BUDGETS PRIMITIFS 2018**

### **BUDGET COMMUNAL**

Le Budget Primitif proposé ne diffère qu'à la marge de celui présenté en commission des finances le 1<sup>er</sup> Mars 2018.

M. Chevalier indique que les notifications des dotations 2018 ne sont arrivées en mairie que le vendredi 6 Avril. Elles ne sont accompagnées d'aucune explication.

Nous n'avons inscrit au budget primitif que les dotations attendues pour les 2 fractions habituellement perçues au titre de la DSR (fraction « bourg centre » et fraction bourg péréquation) Les montants indiqués tiennent compte d'une valeur normale de l'effort fiscal car les services de l'état ont reconnu dès l'automne 2017 qu'il y avait une erreur due à une mauvaise transcription des montants des ordures ménagères 2016 par les services de la CCPR. Toutefois nous n'avons toujours pas de notification indiquant les modalités de correction de l'erreur.

La notification reçue il y a 3 jours indique que notre commune bénéficie désormais de la 3ème fraction de la dotation de solidarité rurale, dite « cible ». Cette fraction de la DSR est attribuée aux 10 000 communes les plus « défavorisées » de la strate des communes inférieures à 10 000 habitants. Compte tenu des incertitudes concernant ces dotations et de l'absence d'informations explicatives, nous ne les avons pas intégrées dans le budget primitif que nous présentons au conseil.

Investissements : la liste détaillée des propositions d'investissement est inscrite dans le compte rendu de la commission fourni avec la convocation. Nous proposons un budget qui couvre la totalité des dépenses engagées pour construire la bibliothèque même si une partie de ces dépenses sera de fait réalisée en 2019 et nous n'avons inscrit en recette que les fractions de subventions attendues en 2018. Le solde des subventions ne sera réalisé qu'en 2019. Enfin nous proposons de réaliser un emprunt de 150 000€.

Fonctionnement : Par rapport au budget présenté en commission fin mars nous avons introduit une ligne de recette exceptionnelle (7718) de 45 000€ et une ligne de dépense exceptionnelle (6718) du même montant qui enregistrent les opérations relatives au changement de fournisseur pour les photocopieurs. Les nouveaux équipements pour les écoles et le secrétariat de mairie répondent mieux aux besoins des utilisateurs. Le montant de la ristourne par le nouveau fournisseur, les économies sur le contrat annuel pour les 5 prochaines années et le prêt pour 5 ans d'un équipement de projection numérique interactif compensent le coût des indemnités de rupture avec l'ancien fournisseur.

## TAUX D'IMPOSITION 2018

Les taux d'imposition 2018 sont similaires à ceux de 2017 soit :

Taxe d'habitation	10,75 %
Taxe foncière bâti	17,94 %
Taxe foncière non bâti	54,00 %

## BUDGET COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité

## BUDGET EAU

Monsieur CHEVALIER profite de la présentation du budget de l'eau pour répondre à la question du coût de l'eau sur le territoire. Question posée lors du précédent conseil. Il apparaît que, pour l'eau, la commune reste très compétitive par rapport aux autres territoires, particulièrement à ceux voisins du Sud Grésivaudan Isère.

Approuvé à l'unanimité

## TARIF DE L'EAU

Le Conseil Municipal, pour les tarifs 2019 applicables sur la consommation réalisée entre mars 2018 et mars 2019, décide de ne pas modifier les tarifs appliqués depuis 2 années.

Ces tarifs sont annuels. Les parts fixes sont proratisées au mois (tout mois entamé est dû). La part variable s'apprécie selon la consommation établie par le compteur.

Forfait fixe par foyer	13 €
Location de compteur	12 €
Par variable	0,85 €/m <sup>3</sup>

Approuvé à l'unanimité

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Approuvé à l'unanimité

## TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, pour les tarifs 2019 applicables sur la consommation réalisée entre mars 2018 et mars 2019, décide de ne pas modifier les tarifs appliqués depuis 2 années.

Ces tarifs sont annuels. Les parts fixes sont proratisées au mois (tout mois entamé est dû). La part variable s'apprécie selon la consommation établie par le compteur.

Forfait fixe par foyer	26 €
Part variable « SMABLA »	1,97 €/m <sup>3</sup>
Par variable « Commune »	0,83€/m <sup>3</sup>

Approuvé à l'unanimité

---

## OFFRE DE PRÊT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Un emprunt de 150 000 € doit être réalisé conformément aux estimations. 3 banques ont été sollicitées : Banque Postale, Crédit Agricole et Caisse d'Épargne.

Malgré un écart très faible, la proposition de la Caisse d'Épargne reste la plus avantageuse selon les conditions suivantes : 150 000 € empruntés sur 15 ans à un taux de 1,33 % selon un échéancier trimestriel à annuités fixes commençant 2 mois après l'appel de fonds.

Approuvé à l'unanimité

M. Chevalier présente au conseil la projection de l'endettement du budget communal après la réalisation de l'emprunt pour la bibliothèque. Les annuités de remboursement capital+intérêts poursuivront une baisse régulière (112 000€ en 2014, 88 000 en 2020, 78 000 en 2025) grâce à la charge de la dette qui bénéficie du bas niveau des taux d'intérêts et évolue de 32 000€ en 2015 à 20 000€ en 2020 et 9 000€ en 2025 et grâce à la baisse de l'endettement. Le ratio d'endettement de la commune qui rapproche les capacités de remboursement exprimées en années des marges brutes de fonctionnement dégagées en moyenne sur les 5 derniers exercices est d'environ 7,5 années. Ce ratio est considéré comme bon pour les communes de notre strate dès lors qu'il est inférieur à 10 ans.

---

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SOCIALE

La commission s'est réunie le 13 mars 2018 pour statuer sur les différentes demandes de subventions émanant principalement des associations de la commune.

Pour la plupart des demandes, les sommes accordées en 2017 ont été reconduites en 2018.

Plus en détail, la Boxe Thaï occupe la salle des fêtes 3 soirs par semaine. Ils ont sollicité la Providence pour obtenir un accès au gymnase, mais cette dernière souhaite avoir l'avis préalable de son conseil d'administration or le prochain avait déjà son ordre du jour fixé, la question devra donc être posée au CA de décembre.

La Fédération des Œuvres Laïques a adressé une facture majorée concernant les projections de films de cinéma. Des précisions vont lui être demandées sur cette augmentation, car le nombre de projections a été parallèlement réduit.

Pour le Sou des Écoles, la demande de participation servira à financer des calculatrices pour les futurs élèves de 6<sup>e</sup>. La commune avait déjà participé en 2017 par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, pour des raisons de restrictions budgétaires, les demandes d'autres associations ou d'établissements scolaires n'ont pas pu être acceptées.

Pour les restos du cœur, le Conseil est informé par Mme Béraldin que Intermarché Saint Jean ne donne plus ses produits périmés invendus qui sont désormais vendus à une entreprise. Cette situation rend le quotidien difficile pour l'association des restaurants du cœur.

Comité d'animation la Matinière	200.00
FNACA	100.00
Bibliothèque-ludothèque communale	3 700.00
Boxe Thaï du Royans	350.00
Prévention routière	30.00
Fédération des Oeuvres Laïques (ciné village)	1 084.52
Mémoire de la Drôme	80.00
ADMR du Royans	50.00
Le sou des écoles	150.00
Royans d'hier et d'aujourd'hui	50.00

Approuvé à l'unanimité

Des élus s'étonnent que la baisse ou la stagnation des subventions individuelles entraîne un total en hausse. Les causes principales en sont la subvention FOL (hausse de la facture) et l'aide accordée au sou des écoles (aide inscrite sur une autre ligne budgétaire en 2017 du fait d'une demande faite hors délais).  
Un nouveau débat s'engage sur le coût de la FOL et sur les demandes qu'il faudra formuler pour obtenir un éclaircissement.

---

## **CONVENTION ADMR ET CENTRE DE SANTE**

L'ADMR et le Centre de Santé Royans Vercors ont pour projet d'installer les services du SSIAD de façon définitive à Saint Laurent en Royans. Le SSIAD est un organisme géré par le centre de santé Royans Vercors qui emploie des aides-soignantes qui interviennent à domicile en complément des services infirmiers principalement pour l'aide à la toilette. Le centre de Santé Royans Vercors gère parallèlement un centre de soins infirmiers qui restera basé à Saint Jean En Royans dans les locaux de la future maison de santé. En l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment destiné à les accueillir, ils sollicitent l'autorisation d'occuper l'étage de la cure où s'installera l'agent coordinateur.  
Une convention est établie afin d'acter la mise à disposition de ce local, moyennant prise en charge de la facture d'électricité, pendant 1 an renouvelable par tacite reconduction et jusqu'à l'installation dans de nouveaux locaux

1 abstention (Mme BERALDIN), 13 POUR

---

## **CONVENTION RECYCLERIE**

L'association « le bruit du plac'art » occupe les locaux du club des jeunes les lundis, mardis, vendredis et samedis. Elle souhaite ouvrir une demi-journée supplémentaire, de préférence le mercredi après-midi.

Approuvé à l'unanimité

---

## **DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour :

- la vente d'un terrain lotissement allée de la Mucelière
- la vente d'une maison située route de Larps

Approuvé à l'unanimité

---

## **INFORMATIONS :**

Monsieur le Maire informe que Monsieur l'inspecteur d'académie a confirmé les nouveaux horaires des écoles de la commune validant le retour de la semaine à 4 jours (avec fermeture complète des écoles le mercredi) et la fin des TAP

En ce qui concerne le bâtiment de « La Poste », les différents diagnostics obligatoires avant la vente ont été réalisés. Le compromis doit être signé le 20 avril.

Lundi 23 avril, une réunion se déroulera au sujet du projet de territoire. Tous les élus sont invités.

Une réunion avec EPORA, concernant les terrains derrière l'usine Berard, doit se dérouler le mardi 17 avril. Monsieur le Maire aimerait qu'un maximum d'élus soit présent pour avoir plusieurs rapporteurs mais également plusieurs questions.

Le terrain de la commune, à côté du garage Faisan, a été vendu à M. Faisan comme prévu lors de précédents conseils.

La réunion des dotations cantonales est prévue pour le 4 mai.

La commune a reçu une information de l'IGN qui est chargée de recalculer les repères GPS sur la commune. Ils devraient intervenir pendant 1/2 journée.

M. le Maire communiquera aux élus le rapport du SMABLA qu'il vient de recevoir et qui évoque, notamment, le problème des eaux claires parasites mesurées sur le poste de reprise d'Auberives et qui proviennent majoritairement de Saint Laurent.

Monsieur le Maire informe les élus que le prochain conseil se déroulera le 26 avril.

---

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme FILET-COCHE indique avoir reçu une demande d'une institutrice qui souhaite un nouveau bureau. Son meuble actuel étant dégradé. Le point va être fait sur le mobilier existant, particulièrement sur le lieu de stockage du bureau de l'ancienne 4<sup>e</sup> classe, avant de décider d'un éventuel achat.

M. CHEVALIER rappelle que tout projet d'achat doit être formulé avant les discussions du budget sinon il n'est pas possible de les intégrer.

M. REBERT demande s'il est possible d'aménager l'arrière de la salle des fêtes qui sert de stockage pour la boxe Thaï.

Les élus aimeraient que la boxe s'installe au gymnase mais cette possibilité semble compromise. Une analyse de la situation sera effectuée pour vérifier qu'un aménagement est possible.

M. FAURE informe que le budget du comité syndical du Parc a été voté mais que peu d'élus étaient présents. Le quorum a tout juste pu être atteint.

Mme CHARRAS fait le point sur la « matinée citoyenne » qui a eu lieu le samedi 7 avril.

Peu d'habitants, mais beaucoup d'élus, étaient présents. Un certain nombre de sacs de déchets ont été récoltés. Compte tenu du peu de participation des habitants, la question est posée de savoir si cette journée citoyenne devra être, ou non, reconduite dans le futur.

Séance levée à 22h06

## TABLEAU DE PRÉSENCE DU 9 AVRIL 2018

NOM Prénom Qualité	SIGNATURE
BELLE Claude, Maire	
BONNET Danièle, 1ère Adjointe	
CHEVALIER Christian, 2 <sup>e</sup> Adjoint	
CARVALHO PEREIRA MARQUES Christine, 3 <sup>e</sup> Adjointe	
FOUDRAZ Bernadette, Conseillère	
BELLE Chantal, Conseillère	
VILLARD Sylvie, Conseillère	
FAURE Fernand, Conseiller	
CHARRAS Françoise, Conseillère	
REBERT Claude, Conseiller	
BERALDIN Laura, Conseillère	
BRABANT Simon, Conseiller	
BENISTAND Maryse, Conseillère	
FILET-COCHE Nancy, Conseillère	
WODARCZAK Franck, Conseiller	ABSENT LE 9 AVRIL